

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Information à la Presse du Bureau de Genève

37-39, rue de Vermont Case postale 195 1211 Genève 20 Tél. 34 97 50 Télex 28261

Genève, le 15 février 78

Déclaration du Représentant de la Communauté à la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un arrangement international destiné à remplacer l'Accord International sur le blé de 1971, le 14.2.1978

by Sig. Adolp Pizzuti Deputy Director General for Agriculture Il me paraît utile, comme le feront d'autres délégations, de préciser à cette assemblée pleinière l'esprit dans lequel la Communauté engage cette négociation et les objectifs qu'elle espère pouvoir atteindre. Je me propose de le faire de la manière la plus directe et la plus brève possible.

La Communauté participera à cette négociation dans un esprit positif, en ligne avec la contribution fondamentale qu'elle a déjà donnée pour arriver à cette Conférence lors des travaux préparatoires. Notre participation pourra dont être substantielle et nous désirons que cette Conférence soit un succès pour toute la Communauté internationale.

Nous continuons à penser qu'une stratégie mondiale visant à la fois la sécurité alimentaire et l'expansion régulière des échanges, dans les domaines qui nous intéressent, peut être réalisé par un accord mondial de stabilisation pour le blé et les céréales secondaires. Cette même idée a été retenue par la Conférence Alimentaire Mondiale; nous l'avons reprise à l'ouverture des Négociations Commerciales Multilatérales du G.A.T.T. et nous souhaitons que cette idée puisse être finalement réalisée par le biais de cette Conférence.

Pour ce qui est des objectifs de négociation poursuivis par la Communauté, il s'agit de parvenir à un accord qui puisse effectivement stabiliser le

prix des céréales sur le marché international à l'intérieur d'une fourchette acceptable de prix maximum et minimum comportant, d'une part, des engagements d'approvisionnements et d'achats, respectivement à la limite supérieure et inférieure de cette fourchette et comportant, d'autre part, des actions de déstockage et de stockage avant d'arriver à ces limites.

Nous envisageons un Accord global sur l'ensemble des instruments nécessaires à la stabilisation.

Nous ne croyons pas qu'un Accord puisse fonctionner et par conséquent atteindre les objectifs désirés, s'il est fondé sur de simples actions de stockage et de déstockage, actions à déclencher sur la base d'une gamme de prix purement indicatifs. Dans ce cas, les prix du marché augmenteraient ou baisseraient sans limite, influencés seulement par la possibilité éventuelle d'ajustements à long terme des politiques internes de production et de consommation. Un tel type d'Accord risquerait de déséquilibrer davantage le marché mondial, compte tenu des nouveaux facteurs qui pourraient intervenir entre la prise de décision concernant l'ajustement des politiques et le moment où leurs effets pourraient se faire sentir sur le marché. Nous pensons en outre qu'un tel type d'accord ne serait pas un véritable accord de stabilisation mais ressemblerait davantage à un "Arrangement financier" pour la répartition des charges entre importateurs et exportateurs découlant de l'existence des stocks de réserve.

Nous avons parlé en général des céréales, une précision s'impose de notre part en ce qui concerne les céréales secondaires. A cet égard, la Communauté estime que des mesures de stabilisation doivent également être adoptées

pour ces céréales dans le cadre de l'accord et cela pour deux raisons :

- les pays importateurs et les pays exportateurs de céréales secondaires ont un intérêt direct évident à la stabilisation du marché mondial de ces produits,
- mais tous les participants à la Conférence devraient également être intéressés à l'aboutissement de la négociation "céréales secondaires" pour
 éviter qu'une désorganisation du marché de ces céréales n'affecte le bon
 fonctionnement des mécanismes de stabilisation mis sur pied pour le blé.

Voilà les raisons pour lesquelles la Communauté opèrera, dans le cadre de la Conférence, de manière à ce que les céréales secondaires soient l'objet d'une négociation sérieuse, parallèle aux négociations concernant le blé.

• +

En conclusion, Monsieur le Président, nous souhaitons un type d'Accord International qui permette en effet :

- 1. aux pays exportateurs ainsi qu'aux pays importateurs de mieux programmer leur production, dans un contexte assaini au niveau international;
- 2. de faire face, avec succès, aux situations extrêmes de prix, soit en cas d'excédents, soit en cas de pénurie, et cela en tenant compte, en particulier, des intérêts des pays en voie de développement;
- 3. de développer une aide alimentaire à l'échelon mondial, cette aide étant à considérer comme composante importante du développement économique des pays les plus démunis.

On peut estimer qu'il s'agit-là d'objectifs ambitieux. Nous sommes conscients des difficultés qu'il faudra surmonter pour mener à bien cette négociation.

Mais nous ne devons pas nous imposer de limites. Nous devons saisir ce moment - que nous jugeons propice et unique du point de vue politique - pour définir une nouvelle stratégie de la sécurité alimentaire et de la stabilisation des marchés.